



Agrément n° 3961 S/14

Club 5313060

Affiliation n° 013103556

Maison de la Vie Associative  
Boîte 40  
55, rue André-Marie AMPÈRE  
13300 SALON de PROVENCE

SALON le 10 septembre 2018

## **- Réunion du vendredi 7 septembre à 18h à la MVA - Compte-rendu**

Ordre du jour :

- 1/ Renouvellement des licences Ufolep ;
- 2/ « Journée des Associations » ;
- 3/ Informations sur les nouvelles tenues, planning des essais ;
- 4/ Départ de la PPG ;
- 5/ Règlement intérieur : nouvelles dispositions ;
- 6/ Analyse des sorties des dimanches et jours fériés ;
- 7/ Cartes de sécurité aux couleurs du club ;
- 8/ Championnat du monde à VARESE ;
- 9/ Questions diverses.

---

Renseignements : Gérard LEIBA (*Président*) 04 90 53 02 56 - Gérard PINÉDA (*secrétaire*) 06 35 90 10 12  
Céline PERES (*secrétaire licence*) 06 02 09 77 94 - Patrick BERTO (*trésorier*) 06 07 91 61 45

[saloncyclosport@gmail.com](mailto:saloncyclosport@gmail.com)

web : [saloncyclosport.fr](http://saloncyclosport.fr)

**Présents** : BLANC Michèle, BANCEL Norbert, CACCIATORE Fabrice, CHOPINAUD Robert, CLASTRIER Michel, ESTUBLIER Philippe, GARZINO Jean-François, GINOUX Jérôme, GOMIS Georges, LABARRE Dominique, LEIBA Gérard, LELEU Pascal, LESUEUR Hervé, PASERO Olivier, PELLEGRINO Guillaume, PINÉDA Gérard, ROUCHET Cédric, SAMPIERI Jean-François, SEGAY Jean-Marc, THIRION Frédéric, TRABAUD Olivier, VERNIN Éric, VERT Jean-Pierre.

---

En préambule à l'ouverture de la séance, notre Président Gérard LEIBA remercie de leur présence les membres de l'assemblée et leur souhaite une bonne rentrée.

1/ Présentation d'un futur nouveau membre convié à la réunion : Lionel ?

Remise aux intéressés présents de leur demande de renouvellement de licence Ufolep pré-remplie.

Notre Président en profite pour donner des explications liées au règlement intérieur :

- sur le prix de l'adhésion qui, passé à 90€, ouvre droit à l'attribution d'une tenue d'été et de deux paires de chaussettes pour deux ans (un an pour les minimes/cadets) ;
- sur les différents tarifs des licence en fonction du choix d'un chacun ;
- sur le choix des coureurs et cycloportifs sur le nombre de courses qu'ils s'engagent à effectuer et, si c'est leur désir, du montant des cautions inhérentes au prix des accessoires liés à ce choix.

2/ Pour la tenue de notre stand lors de la « Journée des Associations » du lendemain, notre Président lance un appel à volontaires. Un planning de présences par tranches horaires est bouclé.

3/ Le bureau ayant décidé, voté et choisi un changement de couleur des tenues et de fournisseur, Frédéric THIRION développe le sujet :

- afin d'espérer être livré vers la fin de l'année, il faudrait passer commande au mois d'octobre et donc avoir effectué les essais du vestiaire au mieux fin septembre mi-octobre maxi ;

- le choix du fournisseur s'est porté sur GOBIK dont nous devrions recevoir le vestiaire d'ici une quinzaine de jours. Une date et un lieu seront définis pour les essayages qui en cas d'impossibilité le jour fixé, pourront se poursuivre chez Gérard PINÉDA ;

- les couleurs rappellerons celles du logo de la ville de SALON auprès de laquelle nous avons effectué une présentation du projet qui sera suivi d'une demande de participation financière ;

- une présentation de la maquette réalisée par GOBIK (certains sponsors ne renouvelant pas leur partenariat, de nouveaux ayant donné leur accord) devrait être possible mi-octobre ;

- nous aurons le concours de GIANT (route de MIRAMAS après les meubles FRANCOU

et Château d'Ax) qui, la première année, ne participera pas financièrement mais nous proposera des prix sur matériel, maintenance, réparation, ...

4/ La préparation physique (PPG) ouverte à tous est reconduite cette saison et sera dispensée par le même coach que précédemment, en novembre, décembre et janvier, soit le mercredi ou le vendredi en soirée ; notre Président négociera le jour avec le gestionnaire de la salle de Lurian.

5/ Sujet développé dans le paragraphe 1/

6/ Gérard LEIBA effectue un rappel du bien-fondé de l'observation du point rouge lors de nos sorties dominicales ou des jours fériés. Défini sur le parcours en un endroit précis situé entre 10 et 15 km du point de départ, cette distance est parcourue à allure réduite permettant à tous les participants de pouvoir suivre le groupe et d'échanger, discuter, faire connaissance ... Au point dit, formations des groupes à l'envie (et les moyens) d'un chacun pour la poursuite de la sortie.

7/ Philippe QUARTERONI, chargé de la sécurité, travaille sur le projet de mise en place d'une carte porteuse de renseignements sur son détenteur afin d'aider à tout problème se présentant lors d'une sortie. Elle se présentera certainement sous le format d'une carte de crédit sur laquelle pourra être mentionné outre l'identité de son porteur, du ou des numéros de téléphone de contact(s), le rhésus, ...et certains renseignements personnels du choix de l'intéressé.

8/ \* Le 8 avril, à la Gran Fondo Gassin Golfe de St Tropez, Cyril GENEL s'était qualifié pour participer au **Championnat du Monde Gran Fondo UCI** à VARESE en Italie le dimanche 2 septembre. Cyril, sous le maillot de l'équipe de France, dans la catégorie 40/44ans, terminera 107<sup>ème</sup> sur 270 partants. Encore bravo pour cette qualification et cette performance.

\* Arthur et Ugo participeront à la Coupe de France cadet sur piste à BOURGES les 22 et 23 septembre.

\* « Les Bosses de Provence » le 23 septembre : une des dernières cyclosporatives de l'année et la dernière régionale comptant pour le challenge club mis en place par Guillaume PELLEGRINO ; quelques membres s'y sont déjà inscrits.

9/ Infos :

\* « Fête du club » : organisation envisagée sous la forme d'une sortie vélo en famille pour tous se retrouver au restaurant de Bel Air (proposition déjà suggérée l'an dernier par Bertrand MAUJON-NET) sponsor dont notre Président nous annonce la reconduction de sa participation financière. Si disponibilité de l'établissement, la date du 30 septembre nous conviendrait.

\* Jean-François SAMPIERI, examinateur permis de conduire, nous précise les nouvelles règles en matière de limitation de vitesse sur les axes secondaires à double sens :

- route à deux chaussées séparées par un terre-plein central : 110km/h ;

- route comportant au moins deux voies affectées à un même sens de circulation :  
90km/h ;

- route à double sens sans séparateur central ni matérialisation au sol : 80km/h.

Toutes ces limitations pouvant bien évidemment être contrariées par des signalisations particulières liées à la configuration des dites routes.

Plus de question ni d'intervention.

La séance est levée et un apéritif clos la soirée.

Pour le bureau  
Gérard PINÉDA